

# LIGNES DIRECTRICES MISE EN OEUVRE

## **MISE EN MARCHÉ D'UNE DEMARCHE D'ECOCONCEPTION SELON UN REFERENTIEL DE L'ECOLABEL EUROPEEN**

---

Janv.  
2021

# SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>2. OBJECTIF DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>3</b>
<b>3. LE CONTENU DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE .....</b>	<b>3</b>
3.1. Imaginer des solutions, générer des idées créatives et inventives.....	3
3.2. Développer le produit .....	4
3.3. Aider à la constitution du dossier de certification et assistance lors de l’audit réalisé par l’organisme de certification.....	4
3.4. Capitaliser et communiquer .....	4
3.4.1. Capitalisation .....	4
3.4.2. Communication.....	5
<b>4. LES COMPETENCES NECESSAIRES DE L’EQUIPE PROJET ET DU PRESTATAIRE .....</b>	<b>5</b>
<b>5. LIVRABLES .....</b>	<b>5</b>

# 1. Introduction

---

Ce document présente les lignes directrices à suivre pour la Mise en Œuvre d'un projet d'écoconception selon un référentiel de l'Ecolabel européen<sup>1</sup>.

Il s'adresse à l'entreprise qui demande à l'ADEME une aide financière pour réaliser la mise en œuvre du projet et à son prestataire qui l'accompagne.

Dans le parcours de l'entreprise pour l'amélioration des performances environnementales de ses produits, services, ou procédés en vue de l'obtention de l'Ecolabel européen, cette étape de mise en œuvre s'inscrit dans le prolongement d'un diagnostic (cf. « Lignes directrices pour la réalisation d'un Diagnostic d'écoconception selon un référentiel de l'Ecolabel européen »). Elle concrétise le passage de l'étude de faisabilité à la réalisation d'actions et à la commercialisation de produits ou services certifiés Ecolabel européen, dans une perspective de déploiement généralisé à l'ensemble des gammes ou domaines d'intervention de l'entreprise.

Cette mise en œuvre peut intégrer diverses étapes de validation et s'accompagner d'investissements.

Selon les projets, calendriers, maturités des entreprises, les étapes de diagnostic et de mise en œuvre peuvent plus ou moins s'enchaîner. Elles peuvent également être intégrées dans un unique projet accompagné par l'ADEME, en s'attachant alors à bien distinguer les différentes étapes, missions et livrables.

## 2. Objectif du Projet de mise en œuvre

---

Un projet de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception selon un référentiel de l'Ecolabel européen a pour objectif de définir précisément, de dimensionner puis d'appliquer et d'évaluer les préconisations issues d'un diagnostic écoconception en vue de l'obtention du label.

Dans le parcours de l'entreprise, l'étape de mise en œuvre est déterminante pour aller vers l'inscription de la performance environnementale dans la stratégie de l'entreprise et dans son développement.

Un projet de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception selon un référentiel de l'Ecolabel européen doit utiliser un référentiel sectoriel couvert par le label.

## 3. Le contenu du Projet de mise en œuvre

---

Suite au diagnostic écoconception, les différentes étapes du projet sont les suivantes :

- Imaginer des solutions pour l'atteinte des critères du référentiel de l'Ecolabel européen
- Développer le produit, mettre en production
- Aider à la constitution du dossier de certification et assistance lors de l'audit réalisé par l'organisme de certification ;
- Capitaliser le retour d'expérience
- Communiquer

### 3.1. Imaginer des solutions, générer des idées créatives et inventives

En s'appuyant sur les pistes et actions d'écoconception proposées lors du diagnostic (cf. « Lignes directrices pour la réalisation d'un Diagnostic d'écoconception selon un référentiel de l'Ecolabel européen »), il s'agit de définir précisément des solutions pour l'atteinte des critères du référentiel.

---

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur l'Ecolabel Européen : <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/labels-certifications/lecolabel-europeen>

Cette rencontre, associant le prestataire et le groupe projet de l'entreprise pilotant la démarche d'éco-conception, a pour but de préciser et d'enclencher les différentes actions prioritaires à mettre en œuvre.

En étroite collaboration avec l'ensemble des métiers de l'entreprise, le prestataire utilisera les méthodes de créativité, d'innovation ou d'analyse de la valeur déjà existantes dans l'entreprise ou en proposera de nouvelles pour stimuler le processus d'innovation de l'entreprise. Il mesurera les gains environnementaux des solutions selon un référentiel Ecolabel européen afin d'éviter ou d'arbitrer les transferts de pollution. Il accompagnera l'entreprise dans la validation de la pertinence et de la faisabilité des améliorations proposées (technique, économique, commerciale...).

Cette étape pourra conduire à ajuster les solutions dimensionnées à l'issue du diagnostic d'écoconception, à préciser certaines actions et investissements.

De cette séquence de travail émergent :

- les choix techniques et opérationnels et les bénéfices environnementaux associés,
- les indicateurs retenus pour suivre la démarche dans le temps,
- une identification des étapes de mise en œuvre, et un chiffrage des actions à réaliser, des investissements nécessaires, des verrous restant à lever, ...
- le cas échéant, les supports d'information et de formation ainsi que l'argumentaire utilisés pour convaincre et impliquer en interne.

### **3.2. Développer le produit**

L'entreprise pilotera les travaux visant à développer le produit répondant aux critères d'un référentiel de l'Ecolabel européen : test sur prototype, préséries, recherche de sous-traitance, d'approvisionnement, identification de partenaires, protection industrielle, homologation du produit, lancement commercial et industriel, fabrication du produit, distribution du produit, ...

Le prestataire pourra valider les bénéfices environnementaux des différents choix sur la base d'une approche en cycle de vie et en prenant en compte les différents impacts environnementaux pertinents. Cette validation se fera en appliquant une méthode d'évaluation environnementale permettant un niveau d'approfondissement proportionné, en s'appuyant sur des données génériques ou des référentiels existant lorsqu'ils existent et sur des données spécifiques lorsque c'est nécessaire.

### **3.3. Aider à la constitution du dossier de certification et assistance lors de l'audit réalisé par l'organisme de certification**

Afin d'obtenir l'Ecolabel européen, l'entreprise devra se rapprocher de l'organisme compétent<sup>2</sup> en vue de la certification de son produit ou service. Le prestataire accompagnera l'entreprise dans les différentes étapes de certification :

- Constitution du dossier
- Préparation de l'audit
- Assistance lors de l'audit

### **3.4. Capitaliser et communiquer**

#### **3.4.1. Capitalisation**

L'entreprise s'attache (en lien ou non avec le prestataire conseil) à :

- **Organiser le retour d'expérience** auprès des acteurs de l'entreprise afin d'identifier ce qui a bien marché, les difficultés rencontrées et proposer un plan d'action pour permettre à l'entreprise d'aller plus loin
- **Réaliser la revue de produit,**
- **Capitaliser les résultats du projet.** La capitalisation est importante pour pérenniser et optimiser la démarche mise en œuvre. Elle peut être traitée à divers degrés et permettre une utilisation

<sup>2</sup> <https://ec.europa.eu/environment/ecolabel/competent-bodies.html>

simple et rapide de l'information. Elle peut également être partagée au-delà des frontières de l'entreprise (fournisseurs, clients, concurrents) pour faire progresser la chaîne de valeur. La capitalisation permet d'accompagner l'entreprise vers la généralisation de la démarche sur l'ensemble de ses activités.

**Cette étape pourra intégrer :**

- o Une évaluation environnementale des actions effectivement mises en place,
- o Une évaluation du retour économique de la démarche : le temps passé sur le projet par l'entreprise, l'augmentation ou la diminution du nombre d'unités vendues, évolution des prix de vente et des coûts de production, ( coûts fixes (R&D, formation de la force de vente, recherche des fournisseurs, ...), les coûts variables (coût des matières premières, ...), les modifications concernant les fonctionnalités du produit, l'argumentaire commercial de vente du produit, évolution des parts de marchés, des modèles économiques, .....

### **3.4.2. Communication**

L'objectif de cette phase est que l'entreprise, avec l'aide de son prestataire :

- Définition de la communication interne, la formation des équipes interne (acheteurs, chefs de produits, vendeurs...);
- Apposition du logo Ecolabel européen sur le produit ; communication auprès des clients (B to B ou B to C), en magasin ou sur internet.

## **4. Les compétences nécessaires de l'équipe projet et du prestataire**

---

L'équipe projet de l'entreprise, au-delà des compétences métiers requises pour imaginer les solutions innovantes à mettre en œuvre devra s'appuyer sur des compétences internes en écoconception et en évaluation environnementale, acquise lors du déroulement de la phase de diagnostic. Le niveau de compétence visé sera fonction du niveau d'internalisation des évaluations environnementales souhaité à terme et des outils et méthodes prévus d'être utilisés pour le déploiement de la démarche d'écoconception.

Le prestataire est au choix de l'entreprise, il n'y a pas de référencement de prestataire par l'ADEME.

L'intérêt de l'ADEME est de s'assurer de la qualité de l'étude et de la neutralité de l'intervenant, intérêt partagé avec le bénéficiaire.

Le prestataire retenu par l'entreprise doit disposer de compétences en termes d'écoconception, et une bonne connaissance de l'Ecolabel européen (maîtrise opérationnelle du cadre technique des référentiels); il doit maîtriser les techniques et outils de formation ainsi que les techniques d'animation et d'innovation collaborative.

La connaissance du secteur d'activité dans lequel intervient l'entreprise est un plus.

## **5. Livrables**

---

Les livrables du projet de mise en œuvre d'une démarche d'éco-conception doivent comprendre des éléments utiles d'une part à l'entreprise pour capitaliser les enseignements du projet et poursuivre sa démarche d'éco-conception, et d'autre part à l'ADEME pour capitaliser et valoriser celle-ci. Ils rassemblent a minima :

- Un rapport complet, le cas échéant sous forme de présentation PowerPoint, comportant :
  - o Une présentation du contenu des travaux au niveau de l'entreprise
  - o L'ensemble des enseignements et interprétations de l'évaluation environnementale réalisée par le prestataire, notamment,
    - Définition des objectifs et de champ de l'étude
    - Etat des lieux avant l'obtention de l'Ecolabel européen afin de réaliser un avant / après l'EE

- Ecart entre les pratiques et les exigences du référentiel de l'Ecolabel européen
  - Évaluation des impacts et bénéfices de la solutions écoconçue
  - Interprétation des résultats
- Le bilan technique, économique et environnemental de l'opération (couts internes et de prestations, investissements, impacts économiques de la démarche, évaluation environnementale...),
- Une présentation synthétique (sous forme de quelques slides ppt) susceptible d'être utilisée par l'ADEME pour valoriser l'action accompagnée
- Une fiche de synthèse publique (4p max)

## L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

### LES COLLECTIONS DE L'ADEME



#### FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



#### CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



#### ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



#### EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



#### HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.

## Lignes directrices pour la Mise en Œuvre d'une démarche d'écoconception selon un référentiel d'Ecolabel européen

Ce document présente les lignes directrices à suivre pour la Mise en Œuvre d'un projet d'écoconception selon un référentiel de l'Ecolabel européen.

Il s'adresse à l'entreprise qui demande à l'ADEME une aide financière pour réaliser la mise en œuvre du projet et à son prestataire qui l'accompagne.

Dans le parcours de l'entreprise pour l'amélioration des performances environnementales de ses produits en vue de l'obtention de l'Ecolabel européen, cette étape de mise en œuvre s'inscrit dans le prolongement d'un diagnostic.

Elle concrétise le passage de l'étude de faisabilité à la réalisation d'actions et à la commercialisation de produits ou services certifiés Ecolabel européen.

Entreprise  
éco-conception  
Diagnostic  
énergie

Assistance  
conseil  
management  
environnemental

Effet de serre  
orientation  
agriculture  
déchetterie

Pollution  
air - odeur  
Plan de  
déplacement  
B r u i t

